

Le renforcement a pour conséquence de rendre plus fort ou plus fréquent un comportement donné. L'autorenforcement est utilisé dans les situations où très peu de chaînons externes existent entre le comportement et son renforcement. La plus caractéristique est l'autostimulation cérébrale produite chez des rats par l'intermédiaire d'une électrode implantée dans leur cerveau. Un autre exemple est constitué par les auto-injections d'une drogue calmante qu'un rat, placé dans une cage électrifiée, peut se donner en appuyant sur un levier. Dans cette situation aussi, une réponse conditionnelle s'établit avec facilité.

J.-F. L. N.

→ autostimulation.

## autorisation

n.f. (angl. Authorization, Permission)

Action par laquelle on reconnaît à une personne la faculté, le droit, le pouvoir de faire légitimement quelque chose, lui permettant ainsi de l'accomplir.

Cette acception suppose, à l'évidence, l'existence d'une relation de subordination ou de dépendance entre celui (ou ceux) qui donne(nt) l'autorisation et celui (ou ceux) qui la sollicite(nt). La conception de l'autorité ainsi traduite est celle de la pensée héritée de notre culture. Conformément à l'étymologie, l'autorité est le fait de l'auteur, de celui qui crée, engendre. En découlent l'autorité parentale ou, plus encore, l'idée que toute autorité finalement vient de Dieu. La contrepartie de cette théorie pratique, encore empreinte d'une théologie implicite, est l'hypothèse d'une psychologie constitutionnaliste confortant le mythe du chef-né. Pour n'être pas nécessairement évidente, la relation avec la sexualité est néanmoins profonde. La simple évocation de la génitalité y conduit. Au niveau des représentations triviales, il y a ceux qui possèdent naturellement l'autorité et ceux qui en sont dépourvus (« il en a » ou « il n'en a pas »); il y a des « meneurs » et des « suiveurs », comme exemplaires d'espèces différentes. C'est pourquoi, en dépit d'autres significations plus sociologiques, cette notion semble principalement ancrée dans les champs de la psychologie et de la psychologie sociale, voire de la psychanalyse. Les problématiques de l'autorité et de l'autorisation intéressent avant tout des individus, des personnes, des sujets dans leurs interrelations, plus encore symboliques que fonctionnelles. Dans le cadre des espaces éducatifs assignés à l'enfance (famille, école), c'est évidemment l'acception « accorder une permission » qui prédomine. Mais cet usage très limitatif masque, sans doute, une problématique beaucoup plus essentielle à l'éducation et au développement du sujet : celle d'une autorité psychosomatique élaborée dès sa préhistoire.

L'éclairage psychanalytique a justement souligné la prégnance des figures parentales archétypiques dans la constitution de l'appareil psychique, à travers ses instances (ça, surmoi et moi), et les avatars

transférentiels qui en découlent, au niveau des substituts de ces « modèles », ainsi investis de « contentieux » fantasmatiques. Sous cet angle, la conquête de l'identité dépend du jeu des processus d'identification enracinés dans la dépendance. Les psychanalystes étendent ensuite de telles représentations, issues du travail clinique de la cure, à une lecture anthropologique plus large. C'est pourquoi M. Lobrot (*Pour ou contre l'autorité*) et G. Mendel (*Pour décoloniser l'enfant*) veulent, à partir de leurs analyses respectives, rejeter la notion d'autorité hors du champ scientifique, en en dénonçant le caractère mythique : « L'humanité a pris conscience lentement et obscurément que l'autorité était l'obstacle essentiel à sa libération et qu'il fallait la détruire. » On doit donc briser cette chaîne et « congédier une fois pour toutes l'homme primitif ». De son côté, J. Misumi, voulant construire une théorie du leadership (*Behavioral Science of Leadership*), aboutit également, à travers une approche behavioriste et fonctionnaliste, à une telle attitude d'exclusion. La notion d'autorité lui apparaît tellement polysémique, tellement surdéterminée qu'elle ne permet plus une analyse scientifique rigoureuse des réalités qu'elle désigne. Ces positions nous paraissent très contestables. On ne se débarrasse pas des questions épineuses en les censurant. Tout à l'opposé, le véritable problème semble être celui du passage de la représentation psychosomatique de l'autorité à une démarche, à un processus d'autorisation, cette fois entendue comme capacité acquise, conquise autant par le travail et les effets complexes de l'éducation que par l'expérience de la vie, de devenir soi-même son propre coauteur. L'autorisation des partenaires devient, alors, la visée essentielle de l'entreprise éducative et/ou thérapeutique. À ce titre, elle conserve toute son utilité et ne peut se laisser confondre avec la question de la dévolution du pouvoir, très différente. Mais cette problématique contradictoire, intéressant tout à la fois le rapport à la loi et la transgression nécessaire de celle-ci (au sens psychanalytique de ces termes), suppose le dépassement du fantasme lié aux origines (s'engendrer soi-même) et la négation seulement magique de ce qui y fait obstacle. C'est pourquoi nous pardons bien, ici, de devenir coauteur.

La notion d'autorisation peut également prendre des formes plus impersonnelles. Ainsi, la coutume s'autoriserait de l'usage, tout comme l'impunité autoriserait le crime. On est communément autorisé par la loi, parfois par le fait du prince, à entrer en possession de certains biens, à faire valoir certains droits. L'adjectif « autorisé(e) » désigne aussi bien celui qui a reçu l'autorité, et qui l'exerce, que celui qui a obtenu une autorisation au sens de permission. La personne, la source ou le porteur autorisés évoquent encore l'idée de compétence (au double sens juridique et technique) déjà attachée à la notion d'autorité (« faire autorité » dans un domaine donné). Dans ces derniers cas, on voit s'estomper, par moments, le caractère de légitimité

au profit d'une relation causale : sée, au moins indirecte. Une certaine tété de sens se laisse, ainsi, constater autoriser et instituer. De même, une sion fréquente subsiste entre les sigtions respectives des termes « pouvoir » et « autorité ». L'autorité de la république de l'État ou du gouvernement, évo bien explicitement des personnes (elles), mais, parce que désignant des e intéressent plutôt, en fait, la problématique sociologique et politique, plus fonnelle, du pouvoir. Par contre, la « sance », à partir d'une polysémie renv aussi bien à des métaphores machin qu'à des analogies biologiques, laisse voir plus aisément ses enracinements ginaires et fantasmatiques, toujours li destin des pulsions et à leurs avatars. L'autorité sera alors définie comme le po de se faire respecter, obéir, de comma de décider.

Sous ce rapport se pose, déjà, la tation de l'autorité des parents, du maître l'enseignant, du formateur dans la re éducative. Là, elle doit être distinguée relation de pouvoir, avec laquelle elle i fère constamment. L'enseignant, le fo teur, les éducateurs naturels remplis des fonctions dans le cadre de systè larges ou plus étroitement définis. Ils y agents et acteurs. À ce titre, ils exercent compétences, des capacités, des pou dont ils doivent user et dont, par co quer, ils risquent d'abuser. Il est préfé de réserver l'usage du mot « pouvoir » aspects organisationnels et institution de leur fonction (→ pouvoir). L'intelli lité de ceux-ci dépend surtout d'une lyse sociopolitique (organisationnel institutionnelle). Mais ces mêmes sonnes, agents-acteurs, sont encore, p que « figures d'autorité », objets de dé de manifestations transférentielles, de jections et d'investissements affectifs, ou moins inconscients, à travers les des des de leurs partenaires. Outre leurs fitions et leurs statuts formels, elles rem sent encore, plus informellement, des n L'élucidation de tels processus, des jeu des enjeux symboliques, des implicati de l'imaginaire, des fantasmes, des ph mènes de dépendance relève, plus vo tiers, d'une optique psychanalytique ne sont pas du tout les mêmes proces mécanismes psychologiques et psych ciaux, les mêmes représentations du dé minisme qui se trouvent mis en ceuvre l'un et l'autre versant de cette relat complexe. La formation profession des enseignants et des formateurs dev en tenir compte. Lorsque les psycha lystes, dans le cadre de leur formation professionnelle, parlent d'habilitation, il s' tout autant d'autorisation que de rec naissance par les pairs.

## autoritarisme

n.m. (angl. Authoritarianism)

Attitude d'un individu exigeant autres obéissance et subordination.